Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B ►M3 **DÉCISION 2003/526/CE DE LA COMMISSION**

du 18 juillet 2003

concernant des mesures de protection contre la peste porcine classique dans certains États membres ◄

[notifiée sous le numéro C(2003) 2535]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2003/526/CE)

(JO L 183 du 22.7.2003, p. 46)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Décision 2006/805/CE de la Commission du 24 novembre 2006	L 329	67	25.11.2006

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2003D0526:20060505:FR:PDF